Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Donation par Sci .

Par Galienne

Bonjour ,
Ma s?ur avait acheté une maison avec une de ses filles en SCI .
Elle a fait donation de ses parts à cette fille .
Cette donation peut elle être reintégrée à sa succession , afin d' éviter un partage totalement inégalitaire ?
Merci de votre expertise.
Cordialement.

Par ESP

Bonjour
C'est une obligation.
Au décès de la mère, la donation sera rapportée à la succession, pour sa valeur actualisée.

Par Galienne

Merci de votre réponse.

Par ESP

Je vous en prie.